

Football/Renouvellement des ligues de l'Estuaire et du Woleu-Ntem

Le congrès de la Fégafoot met fin aux contestations



Les explications du président de la Fégafoot, Pierre Alain MOUNGUENGUI ont, semble-t-il, convaincu...



... les délégués ayant pris part au congrès.

Photo : BANDOMA / L'Union

Photo : BANDOMA / L'Union

Abel MIMONGO
Libreville/Gabon

Cet organe a entériné les décisions de l'instance faïtière du football gabonais validant les élections des présidents des ligues de l'Estuaire et du Woleu-Ntem controversées.

LE congrès de la Fédération gabonaise de football tenu le vendredi 27 octobre dernier a, semble-t-il, mis fin aux contestations nées à la suite de l'élection de Serge Ahmed Mombo, à la tête de la Ligue de football de l'Estuaire, et de Nsi Ella Nsi à celle du Woleu-Ntem.

Les travaux de cet organe de décision ont, en effet, entériné les décisions prises par la Fédération gabonaise de football (Fégafoot) au terme des consultations dans les différentes ligues provinciales. Une liste des noms des responsables de ces entités sportives avait même été publiée le 20 septembre dernier par l'instance faïtière du football gabonais.

A la question d'un certain nombre de délégués qui voulaient savoir si les contentieux dans les deux ligues susmentionnées avaient été vidés, eu égard à la présence lors des travaux de Serge Ahmed Mombo et de Nsi Ella Nsi, le président de la Fégafoot s'est livré à un exercice d'explication sur le déroulement de ces deux élections.

Il a rappelé au passage, pour mieux se faire comprendre de ses « coreligionnaires », que les ligues, bien qu'étant des démembrements de la Fégafoot, ne sont pas moins indépendantes. A ce titre, elles ont la latitude d'organiser leurs assemblées générales, bien sûr, dans le strict respect de leurs statuts. « Et ceux-ci ont été respectés dans les deux cas de l'Estuaire et du Woleu-Ntem », a clamé le président fédé-

ral. Convaincus, semble-t-il, par les explications de Pierre Alain MOUNGUENGUI, l'ensemble des délégués a opté en faveur de la décision de la Fédération gabonaise de football qui avait, quelques jours plus tôt, rendu publique la liste des présidents des neuf ligues que compte le Gabon.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'élection du président de la Ligue de football de l'Estuaire avait eu lieu à Cocobeach, le 29 juillet dernier. Unique candidat en lice, Serge Ahmed Mombo avait été élu avec 41 voix (sous-ligues, clubs et écoles de football) sur un collège électoral de 47 membres. Une victoire qui avait fait l'objet de contestations de la part des candidats dont les dossiers avaient été invalidés.

Plutôt que de formuler des recours auprès de la Fégafoot, l'instance habilitée à les recevoir, les plaignants ont cru bon de s'adresser au ministère des Sports, par le biais de la direction provinciale des Sports. Un recours qui ne pouvait pas prospérer, vu que l'instance vers laquelle ils se sont tournés n'était pas, au regard des textes, habilitée à jouer l'arbitre.

Presque à l'identique de ce qui s'est passé dans l'Estuaire, l'élection de M. Nsi Ella Nsi à la tête de la Ligue de football du Woleu-Ntem, le 09 septembre dernier, a également donné lieu à une contestation de la part de Christian Gabin Zogo Mintsa. Comme pour les requérants de l'Estuaire, celui du Woleu-Ntem a également cru opportun de s'adresser au directeur provincial des Sports de sa région, une « juridiction » incompétente, pour ainsi dire.

MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX, CHARGE DES DROITS DE L'HOMME

Avis d'Appel d'Offres

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : Mercredi 8 Novembre 2017
Appel d'Offres : N° 002/MJGSDH/REHAB-MOBILI/JURID/FCV/2017
Nom du projet : Réhabilitation et ameublement des locaux de la Juridiction Administrative de la ville de Franceville.
Source de financement : Budget de l'Etat 2017.

1. OBJET

Le Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits Humains lance un appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de la Juridiction Administrative de la ville de Franceville et l'achat de mobilier de bureau.

MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX, CHARGE DES DROITS HUMAINS
 Situé après l'immeuble des Arcades, en face de la Société ELECTRA (Centre-Ville)
 1^{er} étage, Secrétariat Général, Chancellerie
 BP : 547 Libreville - Tél. : 01 77 35 79 - 06 77 39 26

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est reparti en deux(2) lots suivants :
Lot 1 : Réhabilitation du bâtiment du Tribunal Administratif de Franceville;
Lot 2 : Achat de mobilier de bureau pour le Tribunal Administratif de Franceville.

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions des articles 28 à 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n° 0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant code des marchés publics.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le **vendredi 8 décembre 2017 à 10h00** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre. A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours. Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'Agrément PME et dont l'existence n'excède pas cinq (5) ans ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du Code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants dès le **vendredi 8 décembre 2017 à 11 heures** dans la salle de réunion située au Rez-de-chaussée de l'immeuble abritant les services du Ministère.

5. RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessus contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse suivante :

NB: Tout candidat intéressé peut obtenir, sur simple demande au fin de consultation préalable, le DAO à l'adresse suivante : « dgbfippmp@gmail.com ».

Le Directeur Général du Budget et des Finances Publiques

Fabrice ANTOU BONGO ONDIMBA

Le Secrétaire Général du Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, chargé des Droits Humains

Pascal NDZEMBA